

Orp-Jauche, le 19 mai 2015

Monsieur le Bourgmestre,

Conformément au code de la démocratie locale et de la décentralisation (article L1122-24) et à l'article 10 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal d'Orp-Jauche, nous vous demandons de porter le point suivant à l'ordre du jour du prochain conseil communal :

- Présentation au conseil communal d'un rapport sur la situation financière actuelle et des perspectives d'avenir (plan comptable) de l'association chapitre XII Eugène Malevé.

Motivation de la demande :

- L'ouverture d'une ligne de crédit de 620.000 euros contractée par l'association auprès de la banque Belfius et garantie dans sa totalité par la commune d'Orp-Jauche
- Ce montant garanti de 620.000 euros dépasse largement le boni présumé du budget 2015 (393.894,26 euros)
- L'association a revu largement à la baisse ses prix de location (750 euros pour les isolés, 900 euros pour les couples), alors que le plan comptable prévoyait que l'équilibre financier ne pouvait être atteint qu'avec un loyer de 1.500 euros.
- Le montant à rembourser auprès de Belfius est de 391.000 euros par an.
- Les finances communales risquent donc d'être fortement mises à mal.

Merci, de nous tenir au courant de la suite que vous réserverez à la présente

Pour les groupes ECOLO, ENSEMBLE et MR-UC.

Sophie AGAPITOS

Philippe CARTILLIER

Philippe LEFEVRE